



Municipalité

**Au Conseil communal de la
commune de L'Abbaye**

Préavis municipal n° 02/2026

**Réaménagement et modernisation des éco-points
de L'Abbaye et du Pont
Demande de crédit CHF 68'000.00**

L'Abbaye, le 12 janvier 2026

Table des matières :

1. INTRODUCTION	3
2. SITUATION ACTUELLE	3
3. SOLUTION PROPOSÉE	4
4. COÛTS COMBINÉS	7
5. AMORTISSEMENT	7
6. CONCLUSION	8

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un engagement financier pour le réaménagement et la modernisation des éco-points de L'Abbaye et du Pont.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie communale visant à améliorer la gestion des déchets et la qualité des infrastructures communales, tout en favorisant une meilleure intégration des installations dans leur environnement.

2. SITUATION ACTUELLE

Les éco-points du Pont et de L'Abbaye requièrent aujourd'hui une intervention, afin d'améliorer leur présentation et leur intégration paysagère.

Situés aux entrées de la Vallée de Joux, ces sites sont directement visibles et constituent un élément marquant du paysage communal. Or, leur configuration actuelle génère un impact visuel peu valorisant pour les habitants, les usagers et les visiteurs.

Malgré ces constats, il demeure essentiel de préserver une accessibilité optimale pour les camions de collecte ainsi que pour les utilisateurs, afin de garantir la continuité et l'efficacité du service public de gestion des déchets.

Afin de répondre aux enjeux identifiés, la Municipalité propose la réalisation des aménagements suivants :

- **Installation de palissades et de pare-vues** en planches de PE recyclées, permettant d'améliorer significativement l'esthétique des sites, de dissimuler les bennes et de limiter les envols de déchets, tout en s'inscrivant dans une démarche durable ;
- **Remise à niveau du terrain et bétonnage des socles lorsque nécessaire**, afin d'assurer la stabilité, la sécurité et la durabilité ;
- **Maintien et optimisation de l'accessibilité** pour les camions de collecte et les usagers, grâce à des zones dégagées, des circulations fluides et des accès clairement identifiés ;
- **Remplacement des bennes Aluminium/Fer blanc existantes** par des modèles plus fonctionnels, conformes aux standards actuels et présentant une meilleure intégration visuelle.

Ces travaux moderniseront les éco-points, amélioreront leur organisation et optimiseront leur fonctionnement au quotidien.

3. SOLUTION PROPOSÉE

L'équipe de la voirie a étudié plusieurs options pour l'aménagement des éco-points, en tenant compte de l'accessibilité, de la sécurité, y compris en période de neige, de l'intégration paysagère et de l'usage quotidien par les habitants, afin de garantir des installations pratiques, sûres et faciles à utiliser.

La solution retenue consiste à utiliser des produits en matières recyclées, offrant un aménagement moderne, durable et esthétique, parfaitement adapté aux sites du Pont et de L'Abbaye.

Par ailleurs, les aménagements proposés seront constitués de structures amovibles. Celles-ci pourront être démontées et ne constitueront aucun obstacle en cas de goudronnage futur ou de déplacement vers un autre site communal. Elles pourront être démontées sans dégradation et réutilisées en fonction de l'évolution des besoins. Cette solution offre à la commune une flexibilité d'adaptation dans le temps, tout en optimisant l'investissement.

Elle permettra surtout de réduire l'impact visuel des éco-points et d'harmoniser leur présence dans l'espace public.



Éco-point de L'Abbaye	Quantité	Prix	Total
24 m de palissades/pare-vues en planches PE rainurées-crêtées (gris ou brun), hauteur environ 2 m :			
Planches RC	180.00	32.00	5'760.00
8 poteaux armés + 2 poteaux angle	10.00	164.00	1'640.00
Poteaux début/fin palissade	4.00	172.00	688.00
Caches de couverture poteaux	10.00	140.00	1'400.00
Vis de fondation galvanisées	14.00	160.00	2'240.00
Pièces adaptateur vis/poteaux	14.00	120.00	1'680.00
Travail de pose			6'500.00
Barres galvanisées 8 x 6m (48m)	48.00	26.00	1'248.00
Installation chantier/déplacement			500.00
Frais de transport			450.00
Aménagements complémentaires :			
Remise à niveau du terrain, bétonnage des socles, location rétro, fourniture tout-venant → estimation			5'000.00
Remplacement des bennes Alu/Fer Blanc → estimation			5'000.00
Divers et imprévus → estimation			3'005.00
Total hors TVA : CHF			35'111.00
TVA 8,1 % : CHF			2'844.00
Total TTC pour éco-point de L'Abbaye : CHF			37'955.00



Éco-point du Pont	Quantité	Prix	Total
18 m de palissades/pare-vues en planches PE rainurées-crétées (gris ou brun), hauteur environ 2 m :			
Planches RC	135.00	32.00	4'320.00
8 poteaux armés + 2 poteaux angle	8.00	164.00	1'312.00
Poteaux début/fin palissade	2.00	172.00	344.00
Caches de couverture poteaux	9.00	140.00	1'260.00
Vis de fondation galvanisées	9.00	160.00	1'440.00
Pièces adaptateur vis/poteaux	9.00	120.00	1'080.00
Travail de pose	1.00		4'500.00
Barres galvanisées 8 x 6m (36 m)	36.00	26.00	936.00
Installation chantier/déplacement			500.00
Frais de transport			450.00
Aménagements complémentaires :			
Remise à niveau du terrain, bétonnage des socles, location rétro, fourniture tout-venant → estimation			3'500.00
Remplacement des bennes Alu/Fer Blanc → estimation			5'000.00
Divers et imprévus → estimation			3'000.00
Total hors TVA : CHF			27'642.00
TVA 8,1 % : CHF			2'239.00
Total TTC pour éco-point du Pont : CHF			29'881.00





4. COÛTS COMBINÉS

Le coût total des travaux pour les éco-points reflète une solution durable, visant à réaménager les installations pour mieux les intégrer dans le paysage.

Éco-point L'Abbaye :	CHF	37'955.00
Éco-point Le Pont :	CHF	29'881.00
<u>Arrondi</u>	CHF	<u>164.00</u>
<u>Total général TTC :</u>	<u>CHF</u>	<u>68'000.00</u>

5. AMORTISSEMENT

La modification de l'article 17 alinéa 1 du règlement sur la comptabilité des communes indique que :

- *Les durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan (y compris stations d'épuration, réseaux d'eau et chauffages à distance) sont fixées en fonction de la catégorie d'immobilisations dans une annexe.*

C'est la raison pour laquelle la méthode d'amortissement figure dans le texte du préavis comme suit :

- *Le montant sera amorti sur une durée de 10 ans, obligatoire selon l'annexe du RCCom « travaux de menue importance » (cité ci-dessus) par le compte 450.3311.*

6. CONCLUSION

La Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et de vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 2026/02 de la Municipalité,
- Oui le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. **d'accorder** un crédit de soixante-huit mille francs (CHF 68'000.00 TTC) pour l'exécution des travaux et la fourniture du matériel, y compris les aménagements complémentaires et imprévus.
2. **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.00) L'endettement au 31 décembre 2024 s'élève à huit millions trois cent septante-mille francs (CHF 8'370'000.00)

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance 26 janvier 2026.



Délégués municipaux : Bifrage Christophe, Syndic,
Berktoold Patrick, Piazzini Claude, Berney Luc, Voutaz Carole

Municipal responsable : Voutaz Carole

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 02/2026 :

Rapporteur : Aubert Sven
Membres : Grobet Heidi
Suppléants : Piazzini Claudine
Rochat Véronique
Rochat Solenne